

M. Baker (Nepean-Carleton): Très juste.

M. Scott (Victoria-Haliburton): Le gouvernement demande la permission d'emprunter une somme supplémentaire de 14 milliards de dollars, mais il ne nous a pas encore expliqué les raisons de cet emprunt. Ces incompetents qui nous dirigent nous ont entraîné dans une situation où nous pouvons prévoir pour cette année un déficit de l'ordre de 30 milliards de dollars.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) et le premier ministre (M. Trudeau) peuvent peut-être dormir sur leurs deux oreilles malgré des dettes de plusieurs milliards de dollars. Mais je vous assure, monsieur le Président, que ce n'est pas mon cas, ni celui de la plupart des Canadiens. La plupart des gens n'arrivent même pas à imaginer précisément ce qu'est un milliard. La grosse légume qui est payée \$800 par jour pour diriger la Commission sur l'économie devrait travailler environ 1,250,000 jours, ou encore 3,425 ans, pour gagner un milliard de dollars. Trente milliards représentent donc 102,750 années de travail. A un taux de 14 p. 100, les frais d'intérêt annuels de cette dette de 30 milliards s'élèvent à 4.2 milliards. M. Macdonald ne pourrait survivre qu'à peine 14,385 ans avec cette somme. Cela nous donne une petite idée de ce qu'est réellement un milliard de dollars.

Un chiffre que les Canadiens comprennent beaucoup plus facilement, c'est \$6,100. Ce chiffre représente un revenu tout juste inférieur au seuil de la pauvreté pour une famille disposant d'un seul revenu, d'après le rapport sénatorial de 1981. C'est également ce qu'il en coûte aux contribuables canadiens pour payer le salaire des commissaires, à chaque jour de séance de la Commission Macdonald. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) fera-t-elle des cauchemars si je lui dis que cette somme est à peine supérieure au total du revenu annuel d'un seul retraité qui touche la pension de vieillesse et le supplément de revenu? A moins que le gouvernement ne mette cette injustice au compte du favoritisme? Cela fait cher de la journée de commission, \$6,100.

En 1980, le gouvernement a été élu avec pour mandat de diriger le pays. Il a fait toutes sortes de promesses. Il n'a pas été élu pour créer des commissions royales chargées de prendre la relève après qu'il ait créé un véritable chaos économique trois ans plus tard. Les Canadiens doivent savoir cela. Ils n'ont pas oublié les promesses des libéraux lors de la dernière campagne électorale. Le 12 janvier 1980, le premier ministre déclarait que le taux de croissance des dépenses publiques resterait inférieur au taux de croissance du produit national brut. Le déficit serait réduit progressivement et prudemment. Pour financer les programmes rendus nécessaires pour répondre aux besoins nouveaux de la population, on réaffecterait les crédits alloués aux programmes existants ou l'on augmenterait les revenus. Le gouvernement n'avait pas l'intention d'augmenter le déficit en créant de nouveaux programmes. C'était une vaste blague. A preuve, en 1982, le produit national brut a progressé de 13.5 p. 100, alors que les dépenses publiques ont augmenté de 16.7 p. 100. En vertu du projet de loi C-131, les paiements de sécurité de la vieillesse augmenteront de 1,2 p.

Pouvoir d'emprunt

100 seulement au deuxième trimestre 1983, ce qui est l'équivalent de 4,8 p. 100 par an.

● (1650)

Comment le gouvernement peut-il expliquer aux personnes âgées que leur augmentation n'atteigne pas 6 p. 100 alors que le gouvernement dépense des sommes considérables pour un nouveau programme qui coûte plus, par jour, que les personnes âgées ne reçoivent en une année, notamment à la lumière de la déclaration du premier ministre? Comment le gouvernement peut-il justifier une augmentation du déficit, de l'importance prévue par le projet de loi C-143, augmentation attribuable, entre autres choses, à la création de cette commission, après avoir lu cette déclaration?

La population de ma circonscription est d'environ 90,000 habitants dont 60,000 ont le droit de vote. D'après les statistiques de Travail Canada, en janvier de cette année, la proportion des personnes employées par rapport à l'ensemble de la population, dans ma région, était d'environ 49 p. 100. Il est par conséquent légitime de dire que le nombre maximum de contribuables serait d'environ 29,400.

Ces contribuables se partagent la charge de près de 30 milliards de déficit et leur part sera approximativement de \$110,160,000, soit \$3,746.96 par contribuable. En d'autres termes, le gouvernement du Canada a souscrit une dette, au nom de chaque contribuable de ma circonscription, de presque \$4,000. Ce sont eux qui, en fin de compte, devront payer l'intérêt de cette dette. A 14 p. 100, un taux intéressant pour un prêt personnel ces jours-ci, ils paieront environ \$525 d'impôt, cette année, simplement pour cela. Voilà ce que le déficit signifie pour les Canadiens: des impôts supplémentaires, parce que le gouvernement a mal géré l'économie nationale.

Dans le projet de loi C-143, le gouvernement demande au Parlement l'autorisation de continuer à mal gérer les deniers publics. Tacitement, il nous demande d'approuver un déficit dont on ne peut se représenter l'ampleur. Pour aggraver les choses, il demande également l'autorisation d'avoir le même déficit la prochaine année financière, qu'il en ait besoin ou non. La Chambre, mes amis, n'est pas là simplement pour se plier à tous les caprices du gouvernement. Nous sommes le conseil d'administration du pays. Nous sommes mandatés pour analyser les projets de loi de façon efficace et équitable. Comment pouvons-nous le faire quand ce projet de loi manque de précision et d'objectif? Il tend à acculer le Canada à la ruine. Je recommande au ministre des Finances de retirer le projet de loi tel qu'il nous est présenté actuellement.

Des voix: Bravo!

M. Forrestall: Monsieur le Président, je me demande si je peux dire qu'il est 17 heures.

M. le vice-président: La Chambre convient-elle qu'il est 17 heures?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 16 h 55, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)